INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS

**Journée du 10 novembre 2022**

**INFOS MACRO**

* Les marchés actions européens ont clôturé en beauté dans le sillage des performances de Wall Street après l'annonce d'un ralentissement plus important que prévu de l'inflation américaine en octobre. L’indice CAC 40 a terminé en hausse de 1,96% à 6556,83 points tandis que l’EuroStoxx50 a gagné 3,24% à 3 848,82 points. Outre-Atlantique, le Dow Jones gagne 2,69% à 33 388 points et le Nasdaq 5,70% à 10 943 points.
* Tandis que les résultats électoraux de mi-mandat restent encore incertains aux Etats-Unis, les investisseurs ont accueilli avec enthousiasme le nouveau chiffre de l'inflation pour octobre qui s'est inscrit en dessous des prévisions.
* Celui-ci est ressorti à 0,3% en octobre contre un consensus de 0,5% après 0,6% le mois dernier.
* Les prix à la consommation ont augmenté de 7,7% en octobre par rapport à octobre 2021, selon l'indice CPI. C'est moins que le rythme de 8,2% de hausse des prix en septembre sur un an et également en dessous des 7,9% qu'attendaient les analystes.
* Ces données constituent un "soulagement bienvenu", a déclaré jeudi la présidente de la Réserve fédérale de Dallas, Lorie Logan, même si elle a averti qu'il restait encore du chemin à parcourir dans la lutte de la banque centrale américaine contre l'inflation.
* Toujours au rayon des statistiques, les inscriptions hebdomadaires au chômage sont ressorties plus élevées que prévu, à 25 000 contre un consensus de 220 000 après 218 000 (révisé à 217 000) la semaine précédente.
* Le dollar plonge ce jeudi après l'annonce d'un ralentissement de l'inflation américaine en octobre : l'indice ayant augmenté à 7,7% sur un an contre 8,2% en septembre et 8,3% en août, tombant à son plus bas niveau depuis janvier 2022. Dans l'après-midi, la monnaie américaine perdait 2,31% à 1,1627 dollar pour une livre. Elle était en recul de 1,94% à 143,67 yens pour un dollar et en repli de 1,27% à 1,0140 dollar pour un euro.
* L'Administration américaine d'information sur l'énergie (EIA) a indiqué que les stocks avaient augmenté de 79 milliards de pieds cubes de gaz au cours de la semaine terminée ce 10 novembre contre une hausse de 107 milliards au cours de la semaine précédente. C'est moins que le consensus qui avait était établi : 79 milliards de pieds cubes de gaz.
* 225 000 inscriptions au chômage ont été enregistrées cette semaine aux Etats-Unis contre un consensus de 220 000 après 218 000 (révisé à 217 000) la semaine précédente.
* Le Comité permanent du bureau politique du Parti communiste chinois, la plus haute autorité du pays, a appelé ce jeudi à un soutien indéfectible à la politique de « zéro covid » alors que l'épidémie reprend en Chine, rapportent les médias d'Etat. Le comité, dont la nouvelle composition a été dévoilée lors du congrès du Parti communiste le mois dernier, se réunissait pour la première fois.

**SOCIETES**

* Du côté des valeurs, cette journée de jeudi a été notamment rythmé par l'effondrement boursier de Teleperformance, visé par une enquête en Colombie.
* Plus forte baisse du CAC 40 (-33,90% à 175,95 euros), Teleperformance a été suspendu en Bourse depuis 11h02, à la demande de la société qui, dans un communiqué vers 18 heures,  a demandé́ à Euronext Paris la reprise de la cotation de ses actions, à compter du vendredi 11 novembre 2022, à l’ouverture de la bourse.  Son effondrement boursier trouve son origine dans une enquête ouverte par les autorités colombiennes après des révélations du Time sur le groupe français, sous-traitant du réseau social TikTok, portant sur des allégations de violation de droit des syndicats, de conditions de travail traumatisantes et de bas salaire.

Selon ces informations, Teleperformance a employé des modérateurs de contenu TikTok qui gagnaient moins de 10 dollars par jour, indique le Time. Les travailleurs étaient régulièrement tenus de voir des vidéos montrant des meurtres, des abus d'enfants et des violences sexuelles dans le cadre de leurs fonctions, rapporte le média. Les tentatives des travailleurs de se syndiquer auraient fait l'objet d'intimidations et de menaces.

L'annonce a été faite par le vice-ministre colombien en charge des Relations du travail dans un tweet.

Teleperformance est présent en Colombie depuis 2009 et le rachat de la société Teledatos. Au 31 décembre 2021, le groupe comptait 42.544 salariés dans le pays, soit 10,2% de ses effectifs totaux. Il n'y a qu'en Inde et aux Philippines que Teleperformance emploie plus de personnes qu'en Colombie.

Du fait de la situation créée, le groupe considère que le titre Teleperformance constitue une allocation opportune de sa trésorerie dans le cadre de la loi.

En conséquence, il a été décidé d'affecter un montant initial de 150 millions d'euros à un programme de rachat d'actions du groupe dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires de Teleperformance du 14 avril 2022.

Sur l'affaire en question, les analystes d'Oddo BHF ont livré leur conclusion : " A la lumière des éléments actuels et en l'absence de développement, la ‘controverse TikTok' ne relève pas de défaillance structurelle sur l'activité de modération de contenu. Les initiatives de la société pour les conditions de travail des modérateurs de contenus extrêmes sont positives. Malgré cela, notre vision déjà très prudente du profil ESG de Teleperformance reste inchangée. Le secteur d'activité de Teleperformance est par nature exposé à des risques forts : un niveau de reporting et de communication ESG a minima en ligne avec les meilleures pratiques peut être attendu par les investisseurs. "

* Crédit Agricole a enregistré un repli de 2,52% à 9,46 euros. L'établissement bancaire a fait état d'un bénéfice net de 1,35 milliard d’euros en léger recul sur un an de 3,6% mais supérieur aux attentes au titre du troisième trimestre. Au cours de cette période, les activités dans la banque de détail et les financements ont compensé un recul dans les activités de marché et la décollecte dans la gestion d'actifs.

Le produit net bancaire (PNB) de Crédit Agricole a progressé de 0,6%, à 5,56 milliards d'euros au troisième trimestre. Dans le détail, les revenus de la gestion de fortune ont augmenté de 11,6%, à 226 millions d'euros, tandis que l'activité d'assurance a crû plus modestement (+1,3%, à 602 millions d'euros). En revanche, la gestion d'actifs a décroché, avec une baisse de 4,7% de ses revenus, à 738 millions d'euros.

Les revenus sous-jacents de la banque de financement et d'investissement ont progressé de 4,5%, à 1,3 milliard d'euros, grâce à un effet de change favorable et à la bonne performance de la banque de financement. Les activités de marché ont accusé un recul de 5,7%, à 520 millions d'euros.

Dans la banque de détail en France, Crédit Agricole a été affecté par les spécificités du marché du crédit immobilier à taux fixe associées à la réglementation sur le taux d'usure ainsi que par la hausse de la rémunération des livrets d'épargne réglementée. La hausse des commissions a compensé malgré tout le recul de la marge nette d'intérêt.

* Engie a bondi en bourse (3,95% à 13,90 euros) à la faveur de résultats en hausse au troisième trimestre, portés par les cours élevés de l'énergie et la croissance de la plupart de ses activités. Le titre groupe industriel énergétique français s'était emparé de la tête du CAC 40 lors des premiers échanges ce jeudi matin. Sur les neuf premiers mois de 2022, l'Ebitda d'Engie est ressorti à 10,7 milliards d'euros, en progression de 44,9% sur une base organique, tandis que l'Ebit s'est établi à 7,3 milliards d'euros, en hausse de 79,3% sur une base organique.

Sur la période de janvier à fin septembre, le chiffre d'affaires a atteint 69,3 milliards d'euros, en hausse de 82,9% en données organiques.

Pour 2022, Engie table désormais sur un résultat net récurrent part du groupe compris entre 4,9 milliards et 5,5 milliards d'euros. Cet objectif repose sur des fourchettes indicatives relevées pour l'excédent brut d'exploitation (Ebitda) entre 13,2 milliards et 14,2 milliards d'euros et pour le résultat opérationnel (Ebit) entre 8,5 milliards et 9,5 milliards d'euros.

Engie visait précédemment un résultat net récurrent part du groupe compris entre 3,8 milliards et 4,4 milliards d'euros. Cet objectif reposait sur des fourchettes indicatives d'Ebitda de 11,7 milliards à 12,7 milliards d'euros et d'Ebit de 7 milliards à 8 milliards d'euros.

Concernant l'approvisionnement en gaz, les stockages en France sont remplis à près de 100% et le groupe est "désormais bien préparé" avant l'hiver 2022-2023, a souligné le directeur financier d'Engie, Pierre-François Riolacci, lors d'une conférence téléphonique avec des journalistes. Le groupe est en outre "confiant" dans sa capacité à affronter l'hiver 2023-2024, a ajouté le dirigeant.

Par ailleurs, le groupe a réaffirmé sa politique de dividende, basée sur un taux de distribution de 65% à 75% du résultat net récurrent part du groupe et un dividende plancher de 0,65 euro par action pour la période allant de 2021 à 2023.

Outre ses bons résultats, en France, Engie rappelle son engagement dès cet été à soutenir le pouvoir d'achat de ses clients au travers de différentes mesures. Parmi elles, la mise en place d'une mesure de soutien d'un total de 90 millions d'euros pour ses clients particuliers les plus précaires. Pour les clients industriels et tertiaires (dont les PME) qui souffrent le plus de la hausse des prix de l'énergie, un fonds pour les aider à contractualiser leur énergie va être mise en place. Enfin, une plateforme de suivi et de pilotage de la consommation d'énergie va permettre aux clients de réaliser d'importantes économies d'énergie.

* ArcelorMittal a progressé de 2,56% à 24,66 euros. Le groupe sidérurgique et minier a réduit de 78% son bénéfice net au troisième trimestre 2022 par rapport à celui de 2021, en raison de la baisse des cours des métaux qui a atteint des niveaux " exceptionnels " durant la reprise post-covid et de la flambée des prix de l'énergie. L'Ebitda s'inscrit à 2,7 milliards de dollars sur ce trimestre, contre 5,2 milliards de dollars au deuxième trimestre. L'Ebitda des 9 mois ressort à 12,9 milliards de dollars (vs 14,4 milliards de dollars sur 9 mois en 2021).

Le résultat net est de 1 milliard au troisième trimestre (contre 3,9 milliards au deuxième trimestre). Le résultat net 9 mois est de 9 milliards de dollars, contre un résultat net de 10,9 milliards de dollars sur 9 mois en 2021.

Le résultat opérationnel est de 1,7 milliards de dollars au troisième trimestre (contre 4,5 milliards au deuxième trimestre). Le résultat opérationnel des 9 mois ressort à 10,6 milliards de dollars (contre 12,4 milliards de dollars sur 9 mois en 2021).

Pour justifier ses résultats, Aditya Mittal, PDG d'ArcelorMittal, a déclaré : "Les conditions de marché solides dont nous avons bénéficié pendant une grande partie des deux dernières années se sont détériorées au troisième trimestre, la baisse saisonnière des expéditions, une réduction des niveaux de prix exceptionnels, le déstockage et la hausse des coûts de l'énergie se sont combinés pour mettre les bénéfices sous pression. L'entreprise a réagi rapidement à l'évolution de l'environnement, réduisant la capacité de coût plus élevée pour gérer la demande adressable et réduire les coûts fixes, et réduisant la consommation de gaz européenne de 30 %.

* Arkema a publié ce jeudi un chiffre d'affaires en hausse de plus de 20% au titre du troisième trimestre, ressortant à 2,97 milliards d'euros, sous l’effet de l’augmentation des prix de vente et d’un effet de change, avec le renforcement du dollar et du yuan chinois. Sur la période de juillet à septembre, Arkema a dégagé un résultat net courant, qui exclut certains amortissements du prix d'activités acquises et certaines charges fiscales non courantes, stable à 260 millions d'euros

L'Ebitda du groupe a progressé de 4,4%, à 495 millions d'euros, reflétant un taux de marge de 16,7% contre 19,8% à la période correspondante de 2021.

Les volumes de ventes en revanche sont en baisse de 7,6% du fait du ralentissement de l'activité en Europe, notamment dans la construction.

Les analystes interrogés par FactSet tablaient en moyenne sur un bénéfice net courant de 235 millions d'euros, sur un Ebitda de 475 millions d'euros et sur un chiffre d'affaires de 2,97 milliards d'euros.

Arkema explique avoir dû faire face à "la forte inflation des prix de l'énergie et des matières premières" mais aussi à un "déstockage" chez certains clients, ainsi qu'à des "conditions de marché qui se dégradent" en Asie pour la vente de produits acryliques. Malgré cela, le groupe confirme son objectif d'atteindre un Ebitda de 2,1 milliards d'euros sur l'année.

**ANALYSE**

Les députés européens ont voté ce jeudi, en séance plénière, la directive CSRD (Corporate Sustainable Reporting Directive). Une nouvelle étape importante dans la mise en place d'un cadre réglementaire européen de la finance durable. «Ce texte est une évolution majeure dans la vision que nous portons sur le rôle des entreprises pour la société », a indiqué Pascal Durand, (Renew), rapporteur, pour la commission des affaires juridiques du Parlement européen. CSRD vise à rendre les entreprises plus responsables en les obligeant à divulguer leur impact sur les personnes et la planète. D'ici à 2025, le public pourra ainsi accéder à des données synthétiques, cohérentes, fiables, comparables et contrôlables sur l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

Pour autant, la directive ne règle pas tout. Au moins trois questions cruciales n'ont pas été tranchées. Et selon la façon dont elles seront abordées, le texte aura plus ou moins rempli son objectif.

Première question : qui auditera les données extra-financières ? Il faut que l'audit soit aussi rigoureux que sur les données financières. Les commissaires aux comptes, qui auditent déjà les données financières, sont-ils les mieux placés ou faut-il faire appel à des acteurs spécialisés ?

Le député écologiste Pascal Durand s’était penché sur la question en janvier. Objectif : garantir l'indépendance des deux missions et éviter toute situation de conflit d'intérêts. Il ne s'agissait pas d'interdire à un commissaire aux comptes de faire la certification des données extra-financières, mais de l'empêcher de faire les deux en même temps pour un même client. Mais ni le conseil européen ni la commission n'ont soutenu cette position.

En fin de compte, chaque Etat membre pourra décider si les données extra-financières ne peuvent être auditées que par un commissaire aux comptes ou si elles peuvent l'être aussi par un autre organisme. Pour l'instant, la France, l'Italie et l'Espagne ont autorisé l'accréditation de certificateurs (dits organismes tiers indépendants ou OTI) qui ne sont pas des spécialistes du chiffre. L'Allemagne y réfléchit. Les ministères de la Justice et des Finances en discutent. Parmi ces experts qui pourraient être accrédités, Bureau Veritas, BDO ou encore Kiwa aux Pays-Bas.

La deuxième question en suspens est celle de la convergence entre les différents jeux de normes extra-financières développées par l'Europe et par l'ISSB (International Sustainability Standards Board). En 2021, la Commission européenne a mandaté l'Efrag (European Financial Reporting Advisory Group), qui la conseille depuis 21 ans, pour élaborer les normes sur lesquelles devront s'appuyer les données extra-financières. Cette institution a finalisé en juin dernier un jeu de 13 normes. Deux établissent les principes généraux, les 11 autres couvrent les questions environnementales (climat, pollution, ressources marines, eau, etc.), les affaires sociales, la gouvernance et l'éthique des affaires.

Mais en parallèle, d'autres initiatives se sont développées, comme celles de l'ISSB présidé depuis novembre par Emmanuel Faber. Or, les deux institutions ont des conceptions différentes. L'ISSB a construit son cadre de reporting extra-financier sur le principe de la « simple matérialité » qui mesure seulement l'impact des risques ESG sur l'entreprise. A l'inverse, l'Efrag se base sur la « double matérialité » : l'entreprise doit communiquer aussi sur son impact sur la société.

Les entreprises, elles, ne veulent pas avoir à préparer plusieurs rapports. L'Autorité des marchés financiers (AMF) a déjà appelé à la convergence et à la cohérence entre ces standards. « Pour le climat, cela ne devrait pas poser de problèmes, croit savoir un expert. Il y aura une équivalence des normes. Dans tous les cas, les entreprises communiqueront sur leur impact sur la société, car immanquablement à moyen terme ce dernier en aura un sur elles.  » Pour les autres domaines, comme le social, pour l'instant, l'ISSB n'a pas avancé.

Enfin, troisième sujet non tranché, et non des moindres, celui du contrôle de la bonne application de CSRD. La directive ne prévoit pas de mettre en place un superviseur. Chaque Etat peut donc faire comme il le souhaite. Ce qui peut créer des problèmes de concurrence entre les places financières si certains pays sont moins regardants que d'autres. A l'inverse, la directive à venir sur le devoir de vigilance, qui va plus loin que CSRD car elle obligera les entreprises à avoir un comportement éthique, imposera un superviseur au niveau national qui pourra être soit l'autorité boursière, soit une autre autorité administrative créée ex nihilo.

**L’AGENDA DU 11 novembre 2022**

 **8h00 en Allemagne**

Inflation en octobre

**16h00 aux Etats-Unis**

Indice de confiance des consommateurs de l'Université du Michigan en novembre